

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Turckheim

Par arrêté du 13 décembre 2021, le Maire de Turckheim a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune destiné principalement à ouvrir à l'urbanisation la zone 2-AU1 afin de permettre la construction de logements et d'équipements sur une ancienne friche industrielle, et accessoirement de nuancer quelques points du règlement.

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de Turckheim.

A cet effet, Monsieur Joseph HAUSSER, demeurant 2 rue des Cerisiers à Aspach-le-Haut (68700), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs à la mairie de Turckheim **du 17 janvier 2022 au 18 février 2022 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Turckheim :

- le lundi 24 janvier 2022 de 9 h à 11 h,
- le mardi 1^{er} février 2022 de 15 h à 17 h,
- le jeudi 3 février 2022 de 9 h à 11 h,
- et le mardi 15 février 2022 de 15 h à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie 6 rue du Conseil 68230 TURCKHEIM ou par écrit à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Turckheim.

Les observations et propositions du public peuvent également être envoyées pendant toute la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@turckheim.fr
Elles seront accessibles sur le site suivant : www.turckheim.fr

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi qu'à la préfecture du Haut-Rhin.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Turckheim et par voie dématérialisée sur le site internet à l'adresse suivante : www.turckheim.fr

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, une délibération du Conseil Municipal pourra approuver le projet de PLU.